

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Belfort, le 20/08/2021

ÉLECTION PARTIELLE INTÉGRALE MUNICIPALE ET COMMUNAUTAIRE À ESSERT

Les électrices et les électeurs de la commune d'Essert sont invités à se rendre aux urnes le dimanche 5 septembre 2021 et, en cas de deuxième tour, le dimanche 12 septembre 2021 afin d'élire 23 conseillers municipaux et 2 conseillers communautaires.

Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00, dans les trois bureaux de la commune dans le strict respect des consignes sanitaires.

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, a fixé par arrêté préfectoral du 20 août 2021 les listes de candidats autorisées à se présenter à cette élection, au vu des déclarations de candidatures dûment enregistrées en préfecture.

Les trois listes de candidats sont les suivantes, dans l'ordre défini par tirage au sort :

1. « ESSERT SEREINEMENT » liste menée par Matthieu RETAUX, tête de liste
2. « ESSERT RENOUVEAU » liste menée par Dominique JEANNIN, tête de liste
3. « ENSEMBLE POUR ESSERT » menée par Marie-Claude CHITRY-CLERC, tête de liste

La campagne électorale s'ouvre pour ce 1^{er} tour de scrutin le 23 août à zéro heure pour se terminer le 3 septembre à minuit, dans le respect des prescriptions sanitaires en vigueur. En cas de second tour, elle s'ouvrira le 8 septembre et s'achèvera le 10 septembre à minuit.

Le mode de scrutin étant celui applicable aux communes de 1000 habitants et plus, les conseillers municipaux sont élus au scrutin de listes à deux tours. Au premier tour, il est attribué à la liste qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés un nombre de sièges égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur. Les sièges restants sont ensuite répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5%, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Un second tour est organisé sur aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour. Pour se présenter au second tour, la liste doit obtenir au moins 10 % du total des suffrages exprimés au sortir du 1^{er} tour.

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 03 84 57 15 76

Mél. : pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr

Direction du cabinet

